

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE- ST-FRANÇOIS-DU-LAC



RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANCOIS-DU-LAC

41, RUE TRAHAN, C.P. 30
PIERREVILLE, QC, J0G 1J0
Tél. : 450-568-2171

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA RÉGIE**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de *Règlement numéro 2016-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie* a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2016 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Régie ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des employés de la Régie aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables ;
- 4- D'interdire à tout employé de la Régie de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Régie, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Régie.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration qui aura lieu le 15 novembre 2016 à 19h30 à la salle Germain Nadeau, situé au 400, rue Notre-Dame Saint-François-du-Lac

Le projet de *Règlement numéro 2016-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie* est disponible au bureau de la Régie situé au 41, rue Trahan, C.P. 30, à Pierreville, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Pierreville, le 21 septembre 2016.

DIANE MARTINEAU
Secrétaire-trésorière